5. RISQUES PROFESSIONNELS ET PRÉVENTION

Le titulaire du baccalauréat professionnel Hygiène, propreté, stérilisation est exposé à plusieurs risques dans le cadre de l'exercice de sa profession. Il est indispensable de prévenir les accidents du travail et maladies professionnelles et la formation des futurs professionnels à la culture de la prévention des risques est un facteur de réduction des atteintes à la santé chez les salariés.

Les certifications et habilitations qui seront rendues obligatoires pour les professionnels en exercice ne le sont pas dans le cadre de la délivrance du diplôme. Au demeurant il reste indispensable d'aborder de manière transverse et continue la thématique de prévention des risques tout au long de la formation.

Dans le cadre de la rénovation du Baccalauréat Professionnel HPS, l'INRS propose différentes ressources susceptibles d'illustrer le pôle 1 - « Conduite d'activités de nettoyage, de désinfection et de stérilisation » mais principalement le pôle 2 - « Contribution à la qualité des activités de nettoyage, de désinfection et de stérilisation dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité ». Elles viendront, notamment, en support du développement de la Compétence 2.1 - « Contribution à la démarche de prévention des risques professionnels propres au secteur d'activité ».

De manière plus précise, la liste des ressources (brochures, dépliants, vidéos ou sites) présentées en **annexe 2** se veut volontairement large, afin de répondre au mieux aux besoins spécifiques des différents emplois accessibles à l'issue de la formation.

Les ressources proposées permettront de répondre à plusieurs savoirs associés du bloc 2 en lien avec le programme de Prévention Santé Environnement du baccalauréat et des préconisations liées aux activités dans les différents secteurs.

Elles aideront les futurs titulaires du baccalauréat professionnel HPS à prendre conscience de leur rôle dans la prévention des risques professionnels des personnes dont ils auront la charge tout autant que pour eux-mêmes.

5.1 Les principaux risques dans les secteurs de la propreté et de la stérilisation

Dans les métiers de la propreté et de la stérilisation des instruments chirurgicaux, le nombre particulièrement élevé d'accidents du travail et de maladies professionnelles a un impact important sur l'absentéisme et l'inaptitude au travail. Ceci a souvent pour conséquence de désorganiser les collectifs de travail, voire de dégrader la qualité de la prise en charge.

L'**annexe 2** précise les principaux risques ou atteintes à la santé ainsi que leurs origines dans les secteurs d'intervention du titulaire du BCP HPS.

5.2 Prévention des risques liés à l'utilisation des autoclaves de stérilisation

Les autoclaves utilisés dans le cadre de la stérilisation des dispositifs médicaux sont des appareils générant de la vapeur d'eau saturée sous pression permettant de détruire les micro-organismes. À ce titre, ils appartiennent à la famille des équipements sous pression définis comme étant « les récipients, tuyauteries, accessoires de sécurité et accessoires sous pression dont la pression maximale admissible est supérieure à 0,5 bar » *(article R.557-9-1 du Code de l'environnement)*.

Un autoclave génère des risques professionnels variés associés à sa mise en œuvre et aux produits qu'il est susceptible de contenir. Les principaux facteurs d'accidents dus aux autoclaves sont : des défauts d'entretien et de vérification des équipements, une insuffisance de formation des opérateurs, un défaut d'application des consignes de sécurité, une hypovigilance liée à la répétition des gestes *(d'après ED 6452 INRS).*

Le personnel chargé de la conduite de l'autoclave doit être informé et compétent pour surveiller et prendre toute initiative nécessaire à son exploitation sans danger. Il doit connaître les risques liés à ces équipements ainsi que les mesures de prévention à respecter.

Après avoir suivi une formation initiale théorique et pratique, le personnel reconnu compétent est habilité par son employeur. Cette formation peut être dispensée par un organisme de formation qui délivre une attestation de formation à la conduite d'autoclaves. La liste des personnes habilitées est affichée à proximité de l'appareil. Elle doit être maintenue à jour.

Pour les besoins de la formation professionnelle des apprenants, **une dérogation est possible** pour les former à la manipulation de ces appareils. Il convient d'être particulièrement vigilant en matière de prévention du risque d'explosion. Leur formation à la sécurité spécifique à la manipulation de ces appareils sous pression et leur encadrement doivent donc être assurés durant ces travaux .[1]
Sans habilitation, les apprenants ne pourront pas manipuler l'autoclave en autonomie que ce soit dans le centre de formation ou en entreprise. Une attestation justifiant de la formation à la manipulation des appareils pourra être fournie par l'établissement sous la responsabilité du chef d'établissement.

5.3 Prévention du risque électrique

Au regard des tâches confiées aux titulaires du BCP HPS, le niveau d'habilitation B0 est requis : Opérations d'ordre non électrique pour exécutant ou chargé de chantier.

L'habilitation est la reconnaissance, par l'employeur, de la capacité d'une personne placée sous son autorité à accomplir, en sécurité vis-à-vis du risque électrique, les tâches qui lui sont confiées. Avant d'être habilité, le travailleur doit avoir été formé et avoir été déclaré apte par le médecin du travail.

L'habilitation des travailleurs s'appuie sur les dispositions du Code du travail et sur les règles techniques de la norme française NFC 18-510 « Opérations sur les ouvrages et installations électriques et dans un environnement électrique ».

5.4 Prévention du risque biologique et vaccinations

« Article D. 4153-19 du code du travail : « Il est interdit d'affecter les jeunes à des travaux les exposant aux agents biologiques de groupe 3 ou 4 au sens de l'article R. 4421-3. »

L'article R. 4153-19 du code du travail transpose la directive 94/33/CE du 22/06/1994 relative à la protection des jeunes au travail et intègre ainsi le risque biologique dans la liste des travaux interdits. Ce risque est principalement présent dans les secteurs médical, agro-alimentaire et agricole. Les agents biologiques concernés par l'interdiction sont ceux des groupes 3 et 4 au sens de l'article R. 4421-3 du code du travail, c'est-à-dire ceux qui peuvent provoquer des maladies graves chez l'homme, constituer un danger sérieux pour les travailleurs et pour lesquels, soit le risque de propagation est possible et il existe un traitement efficace (groupe 3), soit le risque de propagation est élevé et il n'existe aucun traitement (groupe 4).

Cette interdiction n'entrave pas la possibilité de former les jeunes sur un lieu de travail comportant une unité dans laquelle il existe un risque d'exposition à de tels agents, dans la mesure où ces jeunes n'y sont pas affectés ou maintenus lorsqu'un tel risque survient. Il en est ainsi dans un hôpital dont un service comporte une exposition suspectée ou avérée aux agents biologiques de groupe 3 ou 4. Le jeune en formation professionnelle pourrait être formé dans cet hôpital hormis dans ce service, tant que le risque d'exposition suspecté ou avéré persiste. La chaîne de transmission doit être évaluée afin de pouvoir prévenir ce risque efficacement et former les jeunes aux mesures de protection à mettre en œuvre. Les principaux lieux de formation concernés par le risque d'exposition aux agents biologiques sont les hôpitaux, les laboratoires d'analyses médicales, les services funéraires, la filière agricole, les animaleries, les abattoirs ou encore les stations d'épuration des eaux. »[1]

Les élèves préparant le BCP HPS ne sont pas assimilés aux étudiants soumis à l'obligation vaccinale telle qu'entendu dans l'Arrêté du 6 mars 2007 relatif à la liste des élèves et étudiants des professions médicales et pharmaceutiques et des autres professions de santé, pris en application de l'article L. 3111-4 du Code de la santé publique[2].

Cependant, l'article R4426-6 du code du travail précise que « l'évaluation des risques permet d'identifier les travailleurs pour lesquels des mesures spéciales de protection peuvent être nécessaires. Sans préjudice des vaccinations prévues aux articles L. 3111-4 et L. 3112-1 du code de la santé publique,

l'employeur recommande, s'il y a lieu et sur proposition du médecin du travail, aux travailleurs non immunisés contre les agents biologiques pathogènes auxquels ils sont ou peuvent être exposés de réaliser, à sa charge, les vaccinations appropriées. »

Par conséquent, pour les candidats au BCP HPS qui devront justifier de PFMP de 3 semaines minimum dans chacun des trois secteurs ou d'une expérience leur ayant permis de développer les compétences attendues dans l'ensemble des blocs de compétences, la vaccination contre l'hépatite B est donc fortement recommandée voire nécessaire afin de permettre aux apprenants de réaliser leurs périodes d'immersion professionnelle.

1 - Instruction interministérielle n° DGT/CT1/DGEFP/DPJJ/DGESCO/DGCS/DGER/DAFSL/2016/273 du 7 septembre 2016 relative à la mise en œuvre des dérogations aux travaux interdits pour les jeunes âgés de quinze ans au moins et de moins de dix-huit ans.
2 - Professionnels de santé | Vaccination Info Service

5.5 Prévention des risques liés à l'activité physique

La formation « Devenir acteur PRAP IBC » des élèves et apprentis a pour finalité de faire acquérir aux futurs salariés les compétences leur permettant d'être acteur de la prévention des risques liés à l'activité physique dans leur environnement de travail.

Les plans de formations académiques intègrent la formation des formateurs Prap IBC conformément aux exigences des référentiels INRS.

5.6 Prévention du risque chimique – Focus Certibiocide

Le 4ème Plan National Santé Environnement prévoit un renforcement de la formation des professionnels utilisant des produits biocides afin de s'inscrire dans une démarche d'usage raisonné des désinfectants et de limiter ainsi leur dispersion dans l'environnement. En effet, ces produits peuvent présenter des risques sanitaires et environnementaux importants, s'ils ne sont pas utilisés par des professionnels formés qui maîtrisent et appliquent les mesures de gestion de risque.

À compter du 1er janvier 2026, l'arrêté « Certibiocide » prévoit que dans chaque établissement utilisant des produits biocides désinfectants portant la mention « à usage professionnel », le « décideur » de l'achat soit titulaire d'une certification obtenue à l'issue d'une formation de 7h délivrée par un organisme habilité.

Le « décideur » est responsable au sein de l'établissement de :

- faire un choix raisonné des produits à utiliser en fonction du contexte ;
- définir les protocoles d'utilisation des produits ;
- sensibiliser les utilisateurs aux bonnes pratiques de la désinfection ;
- transmettre les consignes d'utilisation des produits.

Le rôle du « décideur » ne peut pas être délégué à une personne n'appartenant pas à l'établissement.

Cette réglementation concerne les établissements de formation pour toutes les utilisations de produits biocides professionnels, à l'exception de :

- ceux utilisés dans les restaurations scolaires et pédagogiques ;
- et les produits de désinfection du commerce ne portant pas la mention « à usage professionnel ».

Dès lors qu'un établissement scolaire entre dans le champ d'application de la réglementation, au moins un personnel de l'établissement doit être identifié comme « décideur » et donc être formé pour obtenir le « Certibiocide désinfectant ». Les utilisateurs des biocides n'ont pas besoin d'être détenteurs de la certification. En revanche, les enseignants qui, dans le cadre d'une formation professionnelle, demandent aux élèves d'utiliser des produits biocides doivent être certifiés s'ils sont considérés comme « décideurs ».

La formation est assurée par un organisme habilité dont la liste est disponible sur le site du ministère de la transition écologique, après création d'un compte CERBERE.

5.7 Sauvetage Secourisme du Travail

Les programmes de prévention santé environnement (PSE) pour les classes de seconde, première et terminale de baccalauréat professionnel fixés par les arrêtés du 3 avril 2019 puis du 3 février 2020 et en vigueur depuis la rentrée 2019 en seconde professionnelle, ne permettent pas d'aborder en intégralité le contenu de la formation SST, En outre, l'épreuve de PSE au baccalauréat professionnel, définie par l'arrêté du 17 juin 2020 (fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général), n'intègre pas l'obtention de la certification SST, à l'inverse de l'épreuve de CAP. La certification SST ne peut donc être obtenue que dans le cadre des deux épreuves spécifiques au certificat SST.
Cependant, la note de service n° 2019-023 du 18-3-2019 mentionne explicitement la formation SST dans son cinquième paragraphe : « En classe de première ou terminale, vous veillerez à ce que les formations conduisant à l'obtention de l'attestation de formation de sauveteur-secouriste du travail puissent se réaliser dans les meilleures conditions (dotation établissement, dédoublement, etc.) ».

Ainsi la formation complète SST, bien que non-obligatoire, est très fortement recommandée au vu de ses bénéfices pour l'élève.

« En adéquation avec les compétences professionnelles attendues, notamment dans le bloc de compétences 2, des enseignements professionnels relatifs à la prévention et à la sécurité au travail sont dispensés. Les méthodes pédagogiques mises en œuvre sur ce champ mobilisent des mises en situation, des pratiques d'observation et d'analyse de situations de travail réelles. Elles peuvent prendre la forme d'une participation des élèves à l'élaboration du Document Unique d'un atelier pédagogique, la réalisation de documents (fiches de postes, notices d'utilisation des machines en toute sécurité), la réalisation de vidéo ou de montage de photos liés à la prévention dans les métiers, etc. Les outils élaborés en partenariat avec l'INRS permettent d'intégrer la démarche de prévention des risques dans les formations » (Extrait du vadémécum « La formation et la certification « sauveteur secouriste du travail »).

5.8 Synthèse habilitations et certifications

Habilitation Électrique	obligatoire	Niveau B0
Habilitation conduite d'autoclave	Obligatoire	Par un organisme agréé Pour un type d'autoclave Dérogation travaux dangereux
Certification Sauvetage Secourisme du Travail	Recommandée	Dans le cadre d'un projet, y compris pendant le parcours différencié de terminale
Certification Prévention des risques liés à l'activité physique	Recommandée	Acteur PRAP Formation tout au long des situations d'apprentissage
Vaccination	Requise	Exigée selon les structures d'accueil de PFMP

🔍 **pour en savoir plus** – ressources PNF

6. DES ÉLÉMENTS A INTÉGRER DANS LES APPRENTISSAGES

6.1 Les compétences psychosociales

Les compétences psychosociales (CPS) font partie des compétences de vie qui permettent de faire face efficacement aux situations et problèmes du quotidien. Elles peuvent donc contribuer à favoriser le bien-être mental, physique et social, la réussite éducative, l'insertion professionnelle, et à prévenir des comportements défavorables à la santé.

Dans le prolongement de la classification de l'Organisation Mondiale de la Santé et sur la base des connaissances actuelles, il est possible de distinguer 9 compétences générales, réparties en 3 catégories :

- **les compétences cognitives** qui renforcent les capacités mentales de conscience de soi, de choix et de résolution de problème,
- **les compétences émotionnelles** qui favorisent une bonne régulation des émotions et du stress,
- **les compétences sociales** qui permettent de développer une communication et des relations constructives.

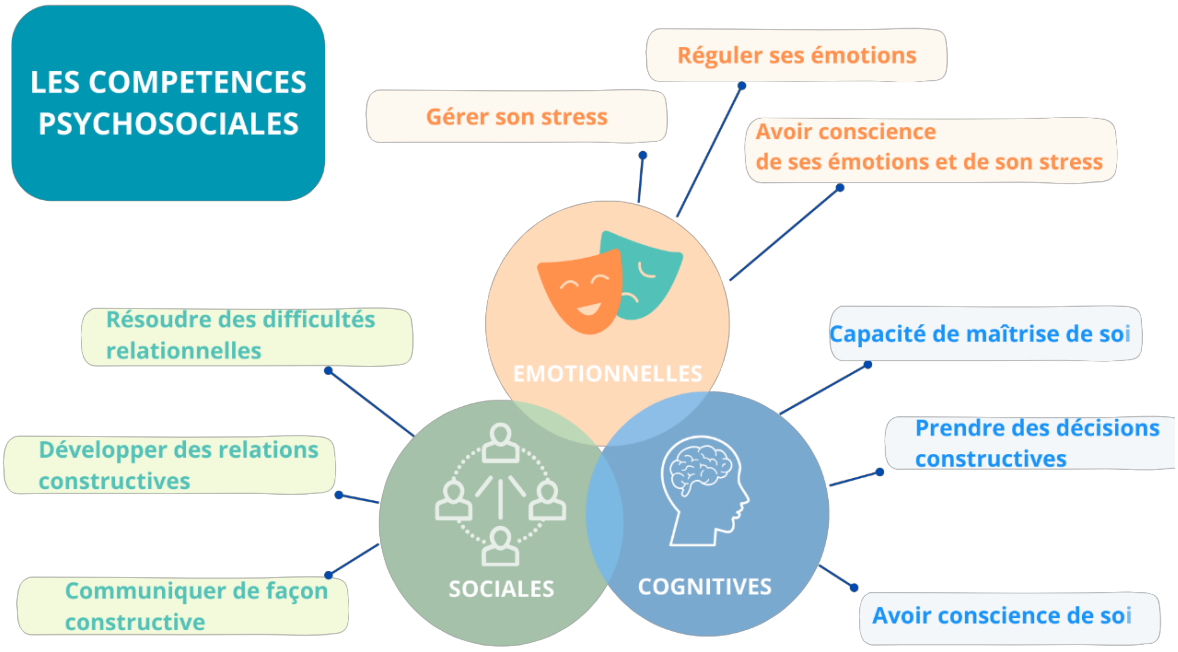

À côté des compétences techniques, on constate l'importance croissante accordée aux compétences sociales et comportementales pour l'employabilité des jeunes et leur réussite professionnelle.
De nombreux travaux de recherche montrent que la maîtrise de ces compétences est non seulement déterminante pour l'insertion professionnelle, mais qu'elle l'est tout autant pour la réussite scolaire.

Le rapport de l'IGESR « Voie professionnelle – Mission sur les compétences psychosociales en lycée professionnel »[1] de juin 2024 liste quatorze recommandations pour un plan d'actions coordonnées concernant l'ensemble des acteurs afin de développer les compétences psychosociales (CPS) en lycée professionnel.
Une des conditions identifiées pour renforcer les CPS en lycée professionnel est de les inscrire dans les contenus pédagogiques et didactiques de manière à en faire un levier favorisant l'articulation entre enseignement et apprentissage (condition 3).
Il est également préconisé (préconisation 9) d'orienter la préparation des PFMP vers le développement des compétences psychosociales et l'intégration en milieu professionnel. À ce titre, il est conseillé d'intégrer

[1] https://www.education.gouv.fr/les-competences-psychosociales-en-lycee-professionnel-414657

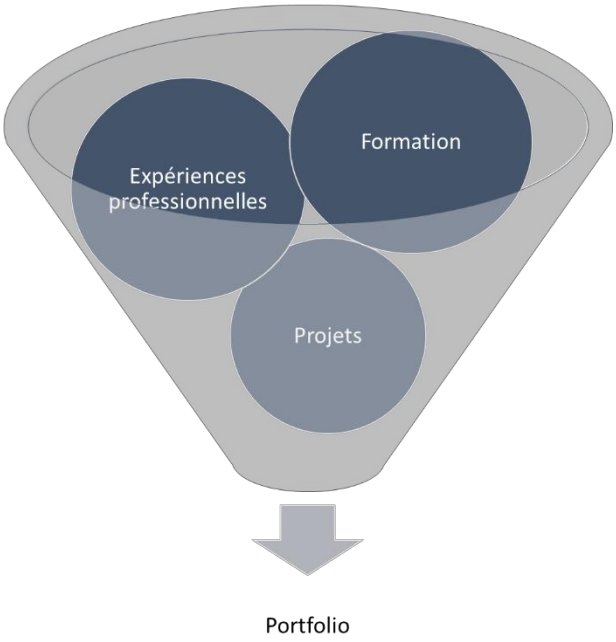

systématiquement un volet CPS dans le cadre des PFMP afin de les exploiter sur le plan pédagogique en vue de préparer soit à l'insertion professionnelle, soit la poursuite d'études. De plus, il est recommandé de personnaliser l'annexe pédagogique de la convention qui lie l'établissement et l'entreprise pour chaque élève, en précisant les attendus visés lors de la PFMP en termes d'acquis (connaissances et compétences y compris psychosociales).
La pédagogie de projet, la possibilité pour les élèves de vivre un défi, un challenge, un concours au plan local, académique, régional, national, international **(worldskills)** restent autant de leviers favorables au développement de compétences transdisciplinaires, et à la valorisation de leur parcours.

Le bloc 2 du référentiel de compétences professionnelles du BCP HPS mobilise de manière continue et transverse les compétences psychosociales des apprenants. Pour les renforcer il est nécessaire d'identifier finement, et pour chaque compétence professionnelle, les compétences psycho-sociales mobilisées, en fonction du contexte et des situations d'enseignement.

Pour accompagner les équipes pédagogiques des lycées professionnels, un dispositif national de formation **ProFAN-Transfer** a pour objectif d'enrichir un certain nombre de gestes pédagogiques des enseignants et de faire évoluer les contenus de formation dans un double objectif :

- acquérir de nouvelles compétences dites « comportementales » ou « transversales » ;
- valoriser le potentiel de créativité des lycéens professionnels pour répondre aux nouvelles exigences de l'emploi et la poursuite d'études dans des environnements de plus en plus digitaux et multi-niveaux.

ProFAN › DES COMPÉTENCES POUR LES EMPLOIS DU FUTUR

Dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir « France 2030 », ce dispositif conçu par la mission Monteil inscrite dans l'action « innovation pour l'excellence éducative » est élaboré avec un consortium de laboratoires de recherche et est déployé sur l'ensemble des académies avec le soutien des Ecoles académiques de formation continue (EAFC).
ProFan-Transfert vise une nouvelle approche pédagogique autour du projet de l'élève : en favorisant le développement cognitif et social des élèves, il s'agit de leur permettre de maitriser leur contexte d'apprentissage et, demain, leur contexte d'exercice professionnel

🔍 **pour en savoir plus**

6.2 Le portfolio

Le portfolio de compétences, est un outil évolutif qui rassemble des preuves concrètes des compétences acquises à travers des expériences professionnelles, académiques ou personnelles. Ce dossier est alimenté tout au long de la formation. Il permet de tracer les situations professionnelles rencontrées, d'identifier les compétences développées, de percevoir les progrès réalisés par l'apprenant.
Pour construire son portfolio de compétences, l'apprenant doit identifier, analyser et formaliser les compétences acquises tout au long de son parcours de formation. C'est un outil de valorisation de son parcours et de son identité personnelle et de son potentiel professionnel.

Il peut être réalisé sous format numérique et intégrer des vidéos de présentation ou des dossiers en ligne.

L'équipe enseignante accompagne l'élève dans la construction et l'organisation du portfolio.

Dans le cadre du bac pro HPS, il doit pouvoir témoigner d'un ensemble de situations professionnelles en lien avec les compétences du bloc et du bloc 2.
Par le recueil d'informations et l'analyse qui en est faite, le portfolio de compétences sera utile dans la préparation de l'évaluation certificative dans le cadre de l'épreuve E2, à savoir l'élaboration d'un dossier permettant d'évaluer les compétences du bloc 2.

6.3 L'apprentissage par simulation

L'apprentissage par simulation permet d'expérimenter une grande variété de situations parfois rares. Une mise en pratique, l'entrainement, l'observation et l'analyse de ses propres performances de ses attitudes et de ses interactions avec les autres permettent de développer un ensemble de compétences :

- compétences techniques : apprentissage des gestes dans des situations plus ou moins complexes et rares
- compétences d'analyse : analyse d'une situation de travail pour prise de décision
- compétences psychosociales : communication, maitrise et dépassement de soi, etc.

La simulation s'intègre comme une méthode active permettant de donner du sens à la formation, en rapprochant les apprentissages scolaires des réalités professionnelles. Elle vise à mobiliser des compétences du référentiel et est adaptée au niveau de compétence de l'apprenant. Les situations professionnelles, supports essentiels du plan de formation, doivent être conçues ou adaptées pour permettre la mise en œuvre de séances de simulation réalistes et contextualisées.

Déroulement type d'une séance de simulation

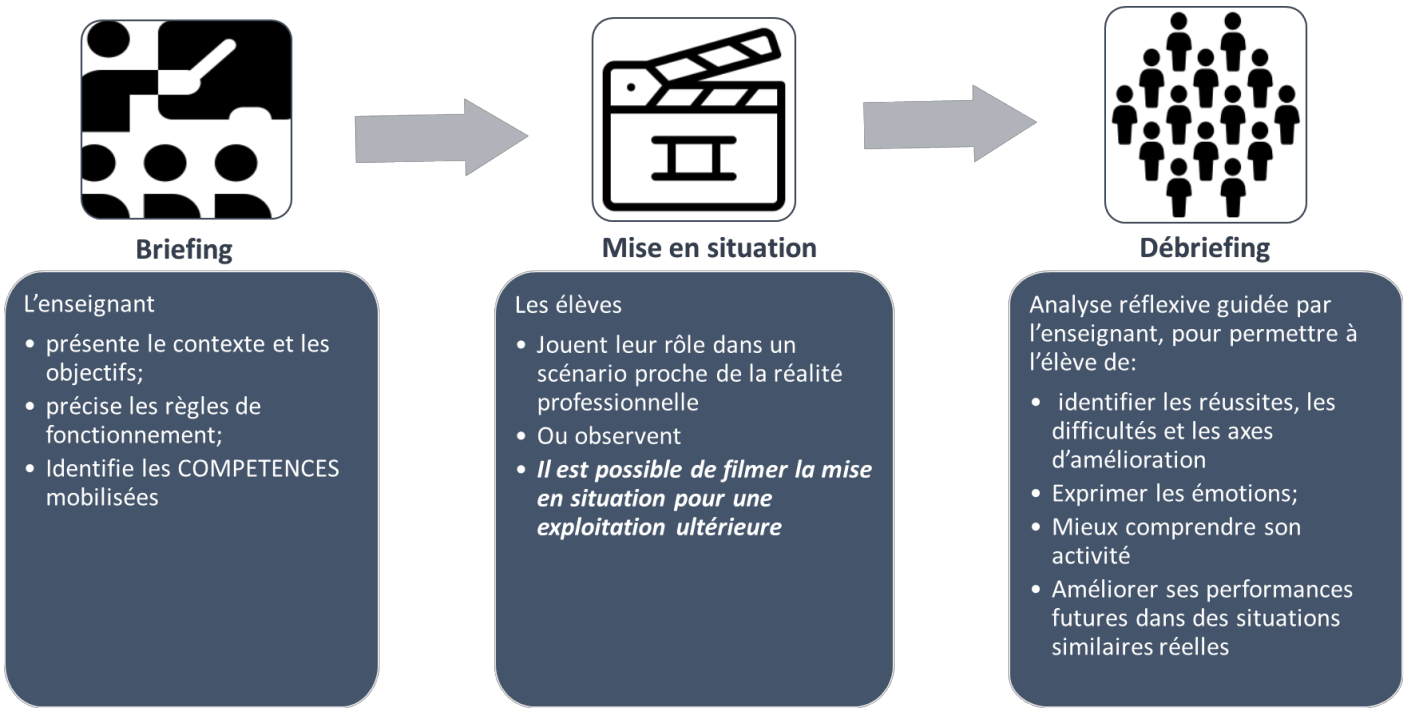

Les séances de simulation permettent de travailler à la fois les compétences techniques, organisationnelles, les compétences transversales (analyse, communication) et les savoirs. L'analyse des pratiques professionnelles et le retour d'expérience (notamment lors des PFMP) enrichissent la conception des scénarios et favorisent l'ancrage des apprentissages. Les séances de simulation doivent être intégrées dans le dispositif d'évaluation formative, avec des grilles d'observation et des temps de retour individualisés.

Exemple : **Situation professionnelle simulée**

Contexte :
Une entreprise de propreté assure l'entretien d'un immeuble de bureaux. Une nouvelle procédure de nettoyage écologique des surfaces a été mise en place. L'équipe est composée d'un chef d'équipe, d'un agent expérimenté et d'un nouvel arrivant.

Scénario :
Le chef d'équipe reçoit la mission de présenter la nouvelle procédure à l'équipe, d'accompagner le nouvel arrivant dans sa prise de poste et de veiller à la bonne application des consignes par tous. Il doit repérer les difficultés éventuelles, proposer des solutions, encourager les échanges de pratiques.

Briefing	• Présentation du contexte, des objectifs, du scénario ➢ Rappel des règles de bienveillance, de non jugement
Mise en situation	• Répartition des rôles : chef d'équipe (élève évalué), agents (autres élèves ou formateurs). ➢ Simulation de la transmission de la nouvelle procédure, observation des interactions, accompagnement du nouvel arrivant, gestion des questions ou difficultés rencontrées.
Observation	Les autres élèves observent la scène, éventuellement via un dispositif de captation vidéo (avec destruction des enregistrements après la séance). Ils peuvent disposer d'une grille d'observation
Debriefing	• Analyse collective de la pratique : points forts, axes d'amélioration, gestion de la communication, adaptation du discours selon l'expérience des membres de l'équipe. • Échanges sur la posture professionnelle, la gestion des résistances, l'encouragement à l'apprentissage entre pairs

Critères d'évaluation

- ☐ Capacité à expliquer et transmettre une procédure.
- ☐ Capacité à repérer les besoins d'accompagnement.
- ☐ Qualité de la communication et de l'écoute.
- ☐ Attitude bienveillante et constructive lors du feedback.
- ☐ Capacité à rendre compte à sa hiérarchie

6.4 L'intelligence artificielle dans le cadre de ses enseignements

6.4.1 La valeur ajoutée de l'IA dans l'ingénierie de formation

Désormais accessibles et multiples, les intelligences artificielles génératives permettent de créer du contenu, facilitent la veille informationnelle et contribuent au développement professionnel des enseignants. Utilisée dans le respect de valeurs éthiques, l'intelligence artificielle est un outil qui ouvre largement le champ des possibles dans une pédagogie active au service des compétences des élèves.

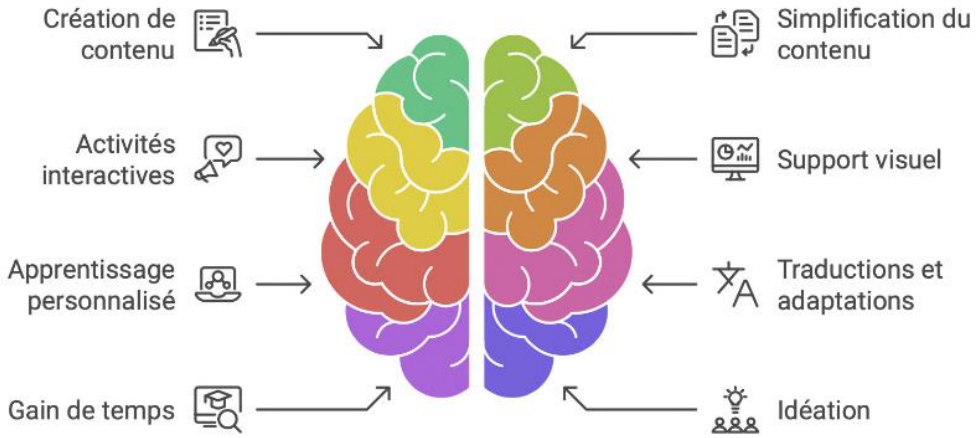

Source : « Intelligence artificielle : guide pratique pour les enseignants » [2]

6.4.2 Rédiger un prompt

Un prompt efficace se définit comme une instruction claire et précise, donnée à un modèle d'intelligence artificielle (IA) pour obtenir une réponse pertinente et utile. La qualité du prompt détermine directement la pertinence des résultats générés.

Il est primordial de formuler une demande de façon explicite, en précisant le contexte, le niveau attendu, les objectifs et le format de la réponse attendue (tableau, schéma, texte …).

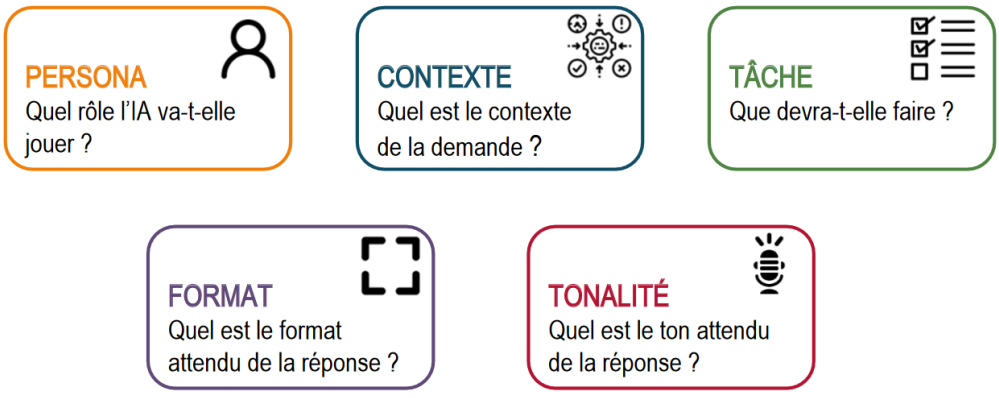

Source : Collège des IEN – Académie de Lyon

Selon le niveau attendu, la ou les compétences mobilisées, il est toujours possible d'ajouter des contraintes de longueur, de sources à utiliser, de points à aborder. (ex : rédige une synthèse de 15 lignes maximum sur les enjeux de la vaccination, en citant au moins deux sources scientifiques récentes).

pour en savoir plus

[2] https://nuage03.apps.education.fr/index.php/s/7cQfKmEtHHZgCxT

6.4.3 Exemple d'application en bac pro HPS

Deux intelligences artificielles ont été interrogées avec ce même prompt.

L'intégration de l'intelligence artificielle dans les démarches pédagogiques du baccalauréat professionnel HPS doit s'appuyer sur l'expertise de l'enseignant qui a la responsabilité d'analyser, de sélectionner et d'adapter les propositions issues de l'IA afin de garantir leur pertinence pédagogique, leur conformité au référentiel et le respect des principes éthiques propres à l'éducation. Par son discernement professionnel, il veille à ce que l'IA soit mobilisée comme un outil complémentaire au service de la professionnalisation des élèves, tout en préservant la qualité des apprentissages et l'accompagnement individualisé, essentiels à la réussite de chacun.

Proposition perplexity

Séquence d'apprentissage : Gestion de conflit entre deux agents d'entretien en milieu hospitalier

Objectif pédagogique général : Développer les compétences relationnelles et organisationnelles nécessaires pour gérer et résoudre un conflit entre collègues dans un contexte professionnel sensible.

1. Situation déclenchante

Contexte : Deux agents d'entretien en milieu hospitalier ont une divergence sur la répartition des tâches dans une zone sensible (ex. : bloc opératoire).

Problème identifié : Mauvaise communication et désaccord sur l'application des protocoles de nettoyage.

2. Objectifs spécifiques

Comprendre les enjeux de la communication dans une équipe.

Identifier les protocoles de répartition des tâches en milieu hospitalier.

Appliquer une démarche de résolution de conflit adaptée au contexte professionnel.

3. Déroulement de la séquence

3.1 Introduction – séance d'une durée d'une heure

3.1.1 Brainstorming

Question : Quels sont les impacts d'un conflit sur la qualité du travail en milieu hospitalier ?

Résultat attendu : Sensibilisation aux conséquences sur l'hygiène, la sécurité et le bien-être des patients.

3.1.2 Apports théoriques

Rappel des protocoles d'hygiène en zone sensible (exemple : bionettoyage)[1][2].

Notions de communication professionnelle (écoute active, assertivité).

3.2 Étude de cas pratiques - séance d'une durée de deux heures

3.2.1 Mise en situation

Lecture ou mise en scène du désaccord entre les deux agents.

Identification des causes du conflit (exemple : mauvaise répartition des tâches, non-respect des protocoles).

3.2.2 Travail en groupe

- Analyse des faits.
- Proposition de solutions pour résoudre le conflit (médiation, clarification des rôles).

3.3 Mise en application – séance d'une durée d'une heure

3.3.1 Jeu de rôle

Les élèves jouent le rôle des agents et du chef d'équipe chargé de résoudre le conflit.

Objectif : Appliquer une démarche constructive pour trouver un compromis.

3.3.2 Débriefing

Discussion sur les stratégies utilisées.

Retour sur les bonnes pratiques managériales.

3.4 Évaluation (30 minutes)

Évaluation formative : QCM sur les protocoles d'hygiène et la gestion des conflits.

Évaluation pratique : Observation lors du jeu de rôle.

4. Compétences mobilisées

Organisation et planification du travail (C3 du référentiel HPS)[3][4].

Communication professionnelle et gestion des relations interpersonnelles.

5. Supports pédagogiques

Fiches protocolaires sur le bionettoyage[2][5].

Guide sur la gestion d'équipe et résolution de conflits[4].

6. Prolongements possibles

Étude approfondie sur les responsabilités du chef d'équipe en milieu hospitalier.

Simulation d'un audit qualité post-conflit pour évaluer l'impact des solutions mises en œuvre.

Proposition Copilot

Voici une proposition de séquence d'apprentissage pour une classe de Bac Pro HPS,
basée sur une situation professionnelle où il y a un différend entre deux agents d'entretien en milieu hospitalier :

Objectifs de la séquence

- **Compétences professionnelles** : Maîtriser les techniques de nettoyage et de désinfection en milieu hospitalier.
- **Compétences relationnelles** : Gérer les conflits et communiquer efficacement en équipe.
- **Compétences transversales** : Analyser une situation professionnelle et proposer des solutions adaptées.

Déroulement de la séquence

1. Introduction (1 heure)

- **Présentation de la situation** : Décrire le différend entre les deux agents d'entretien.
- **Objectifs de la séquence** : Expliquer les compétences à acquérir et les objectifs pédagogiques.

2. Analyse de la situation (2 heures)

- **Travail en groupe** : Les élèves analysent la situation en identifiant les causes du conflit.
- **Discussion** : Échanges sur les différentes perspectives et les impacts du conflit sur le travail et l'équipe.

3. Techniques de résolution de conflits (3 heures)

- **Théorie** : Présentation des méthodes de résolution de conflits (médiation, communication non violente, etc.).
- **Pratique** : Jeux de rôle où les élèves jouent les différents acteurs de la situation et tentent de résoudre le conflit.

4. Application des techniques professionnelles (4 heures)

- **Ateliers pratiques** : Les élèves appliquent les techniques de nettoyage et de désinfection en milieu hospitalier.
- **Évaluation** : Observation et feedback sur la qualité du travail et la collaboration entre les élèves.

5. Synthèse et évaluation (2 heures)

- **Retour sur la séquence** : Discussion sur les apprentissages réalisés et les compétences acquises.
- **Évaluation finale** : Test écrit et pratique pour évaluer les compétences professionnelles et relationnelles.

Ressources

- **Guide d'accompagnement pédagogique** : Utiliser les ressources disponibles sur le portail Eduscol[1].
- **Documents de référence** : Référentiel du Bac Pro HPS[2].

Cette séquence permet aux élèves de développer à la fois leurs compétences techniques et relationnelles, essentiel efficacement en milieu hospitalier.

Est-ce que cette proposition vous semble adaptée ? Avez-vous besoin de plus de détails sur une partie spécifique

References

[1] BACCALAUREAT PROFESSIONNEL HYGIENE PROPRETE STERILISATION
[2] Bac Pro HPS : Hygiène, Propreté et Stérilisation

6.5 La transition numérique dans les secteurs de la propreté

« La transformation des modes de travail et des modes de communication, la dématérialisation des démarches, le développement des équipements connectés s'accélèrent. Ils sont sources d'opportunités et d'efficacité mais peuvent créer des difficultés importantes dans l'entreprise lorsque la maitrise du numérique est défaillante ».

La transition numérique concerne l'ensemble des secteurs de la propreté. Elle mobilise des technologies permettant d'améliorer les performances des entreprises comme celles des utilisateurs : mobilité connectée, gestion des plannings et gestion de l'information, cobotique, progiciels pour l'organisation des prestations, la digitalisation des protocoles, la traçabilité et le suivi de la qualité.

6.5.1 Exemple : digitaliser un protocole de bionettoyage

Nuage de mots réalisé avec La Digitale

https://www.koki-software.com

Les objectifs sont multiples :

- Diminution significative de la consommation de papier
- Valorisation de chacune des catégories professionnelles par la modernisation des outils
- Optimisation de la traçabilité
- Facilitation de la communication et l'accès à l'information
- Amélioration de la performance des équipes
- Sécurisation des données

https://movework.fr/protocole-bionettoy

Les évolutions technologiques ont un impact majeur pour les équipes et doivent être accompagnées. Elles représentent pour l'entreprise :

- Une plus-value pour le management
- Une finesse et une pertinence dans l'analyse et la maitrise des organisations
- Une valorisation de nos métiers
- Une évolution des pratiques avec une montée en compétences des agents

Pour en savoir plus : consulter les ressources présentées dans le cadre du PNF via le lien et listées dans le guide d'équipement à titre d'exemples.

Pour en savoir plus

7. L'ÉVALUATION DES COMPETENCES

7.1 L'évaluation continuée

Une évaluation régulière du niveau de maîtrise des compétences des apprenants présente plusieurs intérêts :

- une amélioration continue des apprentissages : l'évaluation régulière permet de détecter les difficultés en temps réel, favorisant un ajustement immédiat des méthodes pédagogiques pour répondre aux besoins spécifiques ;

- une motivation et un engagement accrus : les feedbacks réguliers renforcent la confiance en soi et stimulent l'implication active. Les apprenants perçoivent leurs progrès concrètement ;

- une personnalisation des parcours : l'évaluation régulière et continue identifie les compétences à renforcer et permet de mieux individualiser les enseignements ;

- un renforcement de la relation enseignant-professionnel-apprenant : les échanges réguliers favorisent la collaboration et clarifient les attentes ;

- une prévention du décrochage : le suivi continu et régulier réduit les risques de décrochage, en identifiant précocement les signaux d'alerte.

Un suivi de la mobilisation des compétences et de leur niveau d'acquisition est à prévoir par l'équipe pédagogique (voir annexe

Les indicateurs d'évaluation permettront de situer le niveau de maitrise de la compétence atteint par l'élève ou par un groupe d'élèves, en fonction de la complexité du contexte et de la situation.

Une démarche spiralaire permet la réactivation régulière des compétences au fur et à mesure des différents contextes professionnels et de la complexification des situations d'apprentissage, pour ancrer les gestes professionnels et enrichir les savoir associés. Elle permet une montée en compétence graduelle alignée sur les attendus du référentiel, tout en limitant les risques d'erreur professionnelle par un ancrage mémoriel renforcé. La flexibilité inhérente à cette méthode permet de répondre aux besoins différenciés par une remédiation ciblée pour les élèves en difficulté lors des passages ultérieurs et un approfondissement pour ceux qui ont un meilleur niveau de maitrise.

L'annexe 3 présente un outil de suivi des compétences développées au cours de la formation.
L'annexe 4 propose un suivi du niveau d'acquisition des compétences.

Les grilles sous format excel sont disponibles via le lien : Espace ressources BCP HPS

7.2 L'évaluation certificative

Epreuves E2 et E31

Contrôle en Cours de Formation

E2 - Contribution à la démarche qualité et à la maîtrise des risques professionnels dans le respect des enjeux sociaux et environnementaux	E31 - Conduite d'activités de nettoyage, de bionettoyage et de stérilisation	
Compétences et savoirs associés du bloc 2 - Coefficient 6	Compétences et savoirs associés du bloc 1 - Coefficient 10	
En centre de formation par un enseignant ou formateur de la spécialité et si possible un professionnel (ou deux enseignants de la spécialité ou formateurs)	En milieu professionnel par le tuteur du stagiaire ou de l'apprenti et un enseignant de la spécialité ou formateur	
A partir d'un dossier élaboré individuellement par le candidat au cours d'une période d'activité professionnelle ou une période de formation en milieu professionnel dans un des secteurs en lien avec l'épreuve **Evaluation orale - 30 min :** 10 MIN Présentation du dossier par le candidat, à l'aide d'un support numérique 10 MIN Entretien avec les membres de la commission d'évaluation : le candidat justifie et approfondit les éléments présentés 10 MIN Le candidat présente une action, sur la base d'un cas fictif soumis par la commission d'évaluation	**Partie 1 - Coef.5** : En entreprise de propreté ou au sein d'une équipe de bionettoyage dans un établissement de santé • **Evaluation pratique :** Le tuteur évalue la mise en œuvre des activités sur l'ensemble de la période de formation en milieu professionnel • **Entretien avec le professeur de spécialité et le tuteur :** Le candidat présente une action de coordination d'équipe et mobilise des savoirs associés du bloc 1, en lien avec les activités menées	**Partie 2 - Coef.5** : En service de stérilisation des dispositifs médicaux • **Evaluation pratique :** Le tuteur évalue la mise en œuvre des activités sur l'ensemble de la période de formation en milieu professionnel • **Entretien avec le professeur de spécialité et le tuteur :** Le candidat justifie des étapes de sa pratique en mobilisant les savoirs associés en lien avec les activités menées

Epreuve E2

Contribution à la démarche qualité
et à la maîtrise des risques professionnels dans le
respect des enjeux sociaux et environnementaux

Unité U2
Coefficient 6

Finalités et objectifs de l'épreuve

L'épreuve porte sur les compétences du pôle d'activités 2 : « Contribution à la démarche qualité et à la maitrise des risques professionnels dans le respect des enjeux sociaux et environnementaux ».

L'épreuve permet d'évaluer les compétences du bloc 2 :

- contribuer à la démarche de prévention des risques professionnels
- contrôler ses activités et celles d'une équipe
- participer au développement des compétences professionnelles des membres d'une équipe
- communiquer en situation professionnelle
- animer une équipe de nettoyage et de bionettoyage

Modalités d'évaluation	
Forme ponctuelle	**Contrôle en cours de formation**
L'évaluation prend appui sur un dossier élaboré individuellement par le candidat au cours d'une période d'activité professionnelle ou une période de formation en milieu professionnel dans un des secteurs en lien avec l'épreuve	
Evaluation orale - Durée 30 mn Présentation du dossier par le candidat, à l'aide d'un support numérique Entretien avec les membres de la commission d'évaluation : le candidat justifie et approfondit les éléments présentés Le candidat présente une action, sur la base d'un cas fictif soumis par la commission d'évaluation	
La commission d'évaluation est constituée par un professeur de la spécialité et un professionnel dans la mesure du possible. Le cas échéant, ce dernier pourra être remplacé par un enseignant de la spécialité.	

Sous-épreuve E31

Conduite d'activités de nettoyage,
de bionettoyage et de stérilisation

Unité U31
Coefficient 10

Finalités et objectifs de la sous-épreuve

La sous épreuve E31 permet de vérifier que le candidat est capable :

- de conduire et coordonner des activités de nettoyage et de remise en état, de bionettoyage des surfaces,
- de mettre en œuvre les opérations de retraitement des dispositifs médicaux à stériliser.

Elle permet d'évaluer les compétences du bloc1 - Conduite d'activités de nettoyage, de bionettoyage et de stérilisation :

- mettre en œuvre des activités de nettoyage et de remise en état des surfaces
- mettre en œuvre des activités de bionettoyage des surfaces
- coordonner des activités de nettoyage et de désinfection et de remise en état des surfaces
- mettre en œuvre les opérations de retraitement des dispositifs médicaux à stériliser en assurant la traçabilité

Modalités d'évaluation

	Forme ponctuelle	Contrôle en cours de formation
Partie 1 **Coef 5** 2h30	**En contexte professionnel, le candidat met en œuvre et coordonne des activités de nettoyage et de remise en état ou de désinfection des surfaces**	
	Epreuve pratique et orale : • **Mise en situation pratique – durée 2h10** En contexte professionnel du secteur de la propreté mettant en œuvre des activités de nettoyage ou de remise en état ou en établissement de santé ou médico-social mettant en œuvre des activités de bionettoyage Le candidat propose une coordination des activités d'une équipe pour répondre à une commande. Il réalise une démonstration commentée d'une technique professionnelle imposée • **Entretien oral – durée 20 min** Le candidat justifie la proposition élaborée et mobilise des savoirs associés du bloc 1 en lien avec les activités menées Sujet issu d'une banque nationale	**Epreuve pratique et orale**, en milieu professionnel, en entreprise de propreté ou au sein d'une équipe de bionettoyage dans un établissement de santé : • **Evaluation pratique :** Le tuteur évalue la mise en œuvre des activités sur l'ensemble de la période de formation en milieu professionnel PFMP • **Entretien avec le professeur de spécialité et le tuteur :** Le candidat présente une action de coordination d'équipe et mobilise des savoirs associés du bloc 1, en lien avec les activités menées Cette évaluation a lieu en classe de première ou de terminale, lors d'une période de formation en milieu professionnel
Partie 2 **Coef 5** 2h30	**En contexte professionnel, le candidat met en œuvre des opérations de retraitement des dispositifs médicaux à stériliser et en assure la traçabilité**	
	Epreuve pratique et orale : • **Mise en situation pratique – durée 2h10** Dans un contexte professionnel de service de stérilisation, le candidat met en œuvre les activités de retraitement des dispositifs médicaux à stériliser, dans chacune des trois zones, et en assure la traçabilité • **Entretien – durée 20 min** L'entretien doit permettre d'évaluer l'aptitude du candidat à justifier des étapes de sa pratique en mobilisant les savoirs associés en lien avec les activités menées	**Epreuve pratique et orale**, en milieu professionnel, dans un service de stérilisation des dispositifs médicaux : • **Evaluation pratique :** Le tuteur évalue la mise en œuvre des activités sur l'ensemble de la période de formation en milieu professionnel PFMP • **Entretien avec le professeur de spécialité et le tuteur :** Le candidat justifie des étapes de sa pratique en mobilisant les savoir associés en lien avec les activités menées Cette évaluation a lieu en classe de première ou de terminale, lors d'une période de formation en milieu professionnel

8. SOUTIEN AUX PARCOURS

Depuis la rentrée 2024, la classe de terminale de baccalauréat professionnel est réorganisée et un parcours différencié de 6 semaines est proposé aux élèves en fin d'année scolaire de terminale. L'objectif est de mieux accompagner les élèves dans un parcours de réussite vers l'insertion professionnelle ou vers la poursuite d'études.

Le choix entre les parcours de préparation à l'insertion dans l'emploi ou de préparation à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, même s'il se concrétise en classe de terminale, s'inscrit dans le cadre d'un accompagnement continu du parcours de l'élève depuis la classe de seconde.

8.1 Favoriser une insertion professionnelle réussie

Le parcours de préparation à l'insertion professionnelle est destiné aux élèves qui souhaitent rentrer dans la vie active après l'obtention du baccalauréat professionnel, à ceux qui visent une poursuite d'études courte et professionnalisante.

Ce parcours s'appuie sur une formation en milieu professionnel complémentaire qui doit permettre à l'élève de valoriser des compétences attendues dans le secteur professionnel visé. La rédaction d'un portfolio pourra présenter l'ensemble des activités menées et témoigner des compétences développées dans l'intégralité du parcours. L'élève, à l'issue de sa formation connait les réseaux professionnels, maitrise les outils permettant la recherche d'emploi et le dépôt de candidatures.
Les PFMP du parcours différencié doivent répondre au projet d'insertion professionnelle de l'élève et cibler les compétences qui pourront être développées ou confortées à l'occasion de ces périodes afin d'ouvrir l'horizon personnel de l'élève.
Il est donc important de :

- bien identifier et valoriser les compétences, y compris transversales, acquises et à consolider,
- informer le tuteur des objectifs, des compétences ciblées et de leur niveau attendu,
- sensibiliser l'élève aux composantes de l'environnement dans lequel il exerce l'activité pour lui permettre de conforter sa posture professionnelle : conditions de travail, équipe dans laquelle il s'intègre, valeurs portées par l'entreprise ou la structure, compétences spécifiques à certains secteurs professionnels
- développer l'aptitude à la mobilité,
- sensibiliser à l'entreprenariat dans le secteur de la propreté.

Les PFMP effectuées au titre du module « insertion professionnelle » n'entrent pas dans le cadre de la certification. Le suivi de l'équipe pédagogique doit cependant permettre de vérifier la conformité de la PFMP avec les attendus définis par la convention et d'accompagner la prise de recul des élèves au regard de leur projet d'insertion professionnelle.
Chaque PFMP donne obligatoirement lieu à une convention spécifique sur le fondement de la convention-type annexée à la circulaire du 29 mars 2016 et ouvre droit au versement de l'allocation instaurée par le décret n)2023-765 du 11 août 2023.

Ces 6 semaines peuvent également permettre à l'élève de bénéficier d'activités complémentaires en établissement, pour, par exemple préparer des certifications favorables à l'employabilité (habilitation électrique, certification SST …)

8.2 Accompagner à la poursuite d'études

Ce module s'adresse aux élèves qui envisagent de poursuivre leurs études après l'obtention du baccalauréat professionnel en BTS ou autre formation du supérieur, afin de faciliter leur entrée en études supérieures et de favoriser leur réussite.

Il s'agit notamment dans ce parcours de :

- consolider ou acquérir des notions disciplinaires générales, scientifiques, technologiques et professionnelles,
- renforcer des compétences clés mobilisées dans la spécialité visée en études supérieures,

- travailler l'expression orale et écrite,
- renforcer des compétences relationnelles, d'autonomie, d'organisation et de prise d'initiative
- développer des compétences managériales

Ce parcours de 180 heures (30 heures / semaine) mobilise l'ensemble des enseignants qui peuvent intervenir seuls ou en co-intervention. L'intervention d'enseignants du supérieur permettra d'être au plus près du niveau attendu et de faire lien avec le parcours de consolidation proposé en BTS.
Il répond, par la pédagogie de projet à des besoins identifiés chez l'élève en fonction de la poursuite d'études visée.

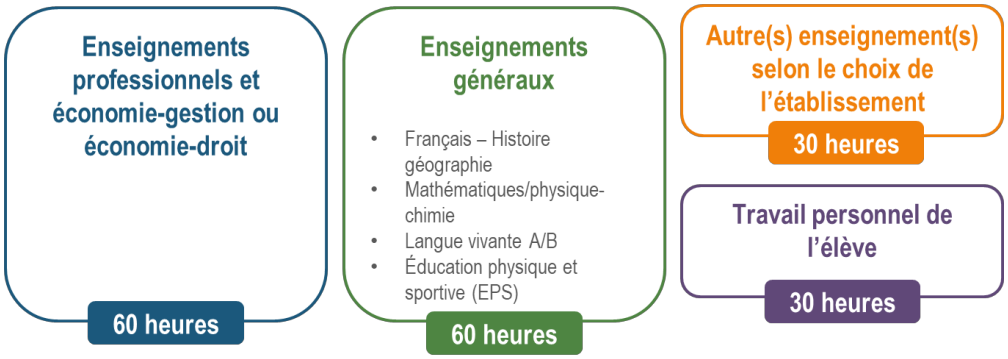

Source : https://digipad.app/p/1033701/d047359acd5f7

8.3 Préconisations sur des points clés pour une poursuite d'étude en BTS

- Approfondir des connaissances scientifiques ou technologiques dans le cadre de travaux visant à mettre l'étudiant en situation de veille scientifique technologique réglementaire et juridique ;
- Analyser des situations professionnelles dans les domaines de la propreté, l'assainissement et la valorisation des déchets pour proposer des solutions techniques ou managériales adaptées ;
- Argumenter une proposition commerciale ;
- Communiquer à l'écrit et à l'oral.

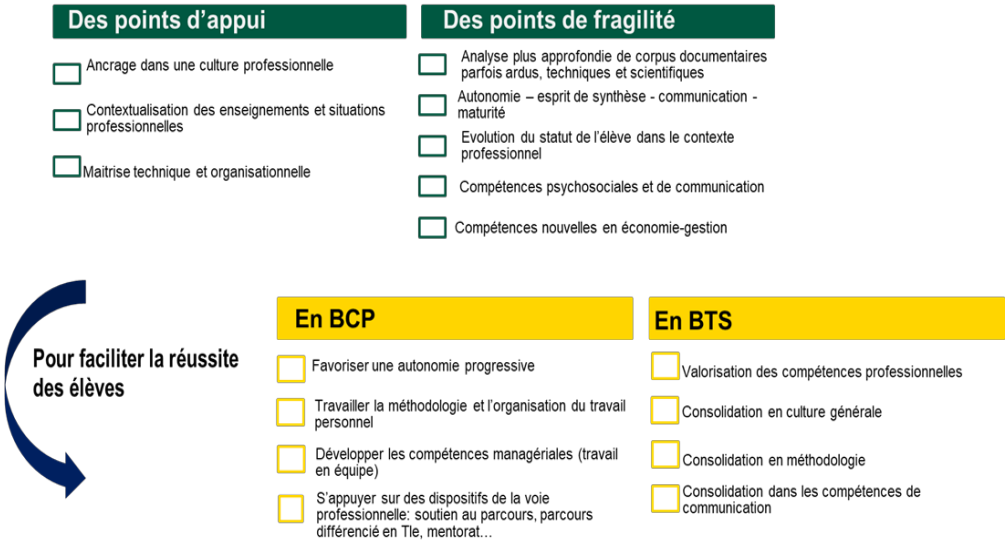

Ce parcours doit se penser en cohérence avec le parcours de consolidation qui sera proposé aux élèves de bac professionnel arrivant en BTS (Mesure 5.3 de la réforme du lycée professionnel), afin de limiter le risque décrochage et de multiplier les chances de réussite et d'obtention du Brevet de technicien supérieur.

Un croisement des référentiels du BCP et du BTS permettra de cibler les écarts identifiés entre les deux diplômes. Des organisations différentes peuvent être proposées selon le profil des élèves et le type de formation du supérieur. La démarche de projet permettra d'impliquer l'élève dans un contexte réaliste en lien avec les activités professionnelles permettant d'assurer une transition entre le niveau baccalauréat et le niveau BTS.

Il est essentiel, dans ce module de travailler sur la confiance des élèves en mettant en évidence les atouts dont ils disposent pour réussir. Les activités qui sont proposées doivent alors permettre aux élèves d'évaluer leurs compétences de compréhension, d'analyse, d'expression et aux enseignants d'enrichir ces compétences, de les conforter en plaçant les élèves face à des activités exigeantes avec un guidage adapté.

🔍 **Pour en savoir plus**

9. GUIDE D'ÉQUIPEMENT

L'organisation du plateau technique doit permettre de développer les compétences des deux blocs, à savoir les compétences de réalisation mais également les compétences de coordination et d'animation d'équipe.

Le plateau technique se partage en trois espaces identifiables :

- un espace « propreté » composé de deux environnements supports d'activités d'entretien courant ou de remise en état.
- un espace « hygiène » composé à minima de deux environnements inspirés du secteur de la santé, supports d'activités de bionettoyage ;
- un espace « stérilisation des dispositifs médicaux » composé d'une zone de lavage, d'une zone de conditionnement et d'une zone de déchargement d'autoclave ;

Les préconisations de ce guide d'équipement ont pour vocation de dresser un panel large des installations, des équipements et des matériels.

Cette proposition est indicative et à adapter en fonction des contextes établissements, de l'existant, des formations de la filière présentes dans l'établissement, notamment le CAP Propreté et prévention des biocontaminations.

Espace ressources BCP HPS

Le guide d'équipement ne détaille pas les tenues professionnelles des élèves. Celles-ci doivent être adaptées à chaque secteur et permettre la mise en œuvre des activités dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité, au plus proche de la réalité professionnelle.